

**Préparation à l'épreuve écrite de l'examen professionnel
de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière
Session 2024**

Avant toute inscription, il convient de prendre en compte l'investissement personnel nécessaire à la préparation et l'obligation d'assiduité qui consiste à rendre l'ensemble des devoirs et exercices proposés.

1/OBJECTIF DE LA PREPARATION ECRITE

Cette préparation à distance accessible via la plateforme du prestataire du ministère de l'intérieur, a pour objectif de permettre aux candidats d'acquérir la méthodologie de l'épreuve écrite par le biais de la réalisation de **trois devoirs corrigés**.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES DEVOIRS

Devoir n°	Date de mise en ligne sur la plateforme Secteur Public Formation
1	27/02/23
2	11/04/23
3	22/05/23

En cas de changement de calendrier, vous serez avertis en temps utile

2/ INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être :

- complétée, dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)
- visée par le supérieur hiérarchique
- une fois visée, il convient de la transmettre **à votre correspondant local de formation, lequel l'adressera à la SDRF pour prise en compte.**

Toute demande d'inscription qui parviendra après

le vendredi 30 janvier 2023
ne sera pas prise en compte



Une fois l'inscription à la préparation validée par la SDRF, le candidat recevra un message de confirmation du gestionnaire.

3/OBLIGATIONS D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer l'ensemble des devoirs à la correction aux dates prévues
- se présenter à l'examen professionnel visé

★ **L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel préparé.**

★ **Pour toute information sur les modalités d'inscription, sur les calendriers et sur les conditions d'admission à concourir vous pouvez consulter le site internet du ministère de l'intérieur :**

<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute>